

2024-05-02
2023-1708

(Container)



Sightline™ A Herbicide

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

GROUP	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

Sightline A Herbicide is a selective herbicide for post-emergent control of annual and perennial broadleaf weeds, invasive plants and shrubs on rangeland, permanent pasture, rights-of way, industrial and other non-crop areas of Canada.

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: Aminopyralid, present as potassium salt 52.50%
Metsulfuron – methyl 9.45%

Warning, contains the allergen sulfites
Wettable Granules

REGISTRATION NO. 30409 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

CAUTION – EYE IRRITANT

NET CONTENTS: 0.1 kg - Bulk

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

May irritate eyes. Avoid contact with eyes

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

Applicators must wear coveralls and chemical resistant gloves.

Mixers and Loaders handling concentrated product, as an extra precaution, should wear coveralls, chemical resistant gloves, goggles, and rubber boots.

Restricted Entry Interval - Do not enter or allow worker entry into treated areas during the restricted entry interval (REI) of 12 hours following application on agricultural areas. For non-crop areas, do not enter or allow worker entry into treated areas until sprays have dried.

SPRAY DRIFT PRECAUTIONS

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation and areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversion, application equipment and sprayer settings.

OPERATOR USE PRECAUTIONS

- Wash hands before eating, drinking, using tobacco or using the washroom.
- Avoid breathing spray mist.
- If herbicide penetrates clothing remove immediately; then wash thoroughly and put on clean clothing.
- Remove personal protective equipment immediately after handling this product. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing. Follow manufacturer's instructions for cleaning personal protective clothing and equipment. If no such instructions for washables are provided, use detergent and hot water. Keep and wash personal protective equipment separate from household laundry.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgment of the physician in response to reactions of the patient.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to terrestrial and aquatic plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE. This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination. To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

STORAGE

Store this product away from food or feed. Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

DISPOSAL

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

(booklet)



Sightline™ A Herbicide

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

GROUP	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

Sightline A Herbicide is a selective herbicide for post-emergent control of annual and perennial broadleaf weeds, invasive plants and shrubs on rangeland, permanent pasture, rights-of way, industrial and other non-crop areas of Canada.

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: Aminopyralid, present as potassium salt 52.50%
Metsulfuron – methyl 9.45%
Warning, contains the allergen sulfites
Wettable Granules

REGISTRATION NO. 30409 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

CAUTION – EYE IRRITANT

NET CONTENTS: 0.1 kg - Bulk

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

May irritate eyes. Avoid contact with eyes

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

Applicators must wear coveralls and chemical resistant gloves.

Mixers and Loaders handling concentrated product, as an extra precaution, should wear coveralls, chemical resistant gloves, goggles, and rubber boots.

Restricted Entry Interval - Do not enter or allow worker entry into treated areas during the restricted entry interval (REI) of 12 hours following application on agricultural areas. For non-crop areas, do not enter or allow worker entry into treated areas until sprays have dried.

SPRAY DRIFT PRECAUTIONS

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation and areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversion, application equipment and sprayer settings.

OPERATOR USE PRECAUTIONS

- Wash hands before eating, drinking, using tobacco or using the washroom.
- Avoid breathing spray mist.
- If herbicide penetrates clothing remove immediately; then wash thoroughly and put on clean clothing.
- Remove personal protective equipment immediately after handling this product. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing. Follow manufacturer's instructions for cleaning personal protective clothing and equipment. If no such instructions for washables are provided, use detergent and hot water. Keep and wash personal protective equipment separate from household laundry.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgment of the physician in response to reactions of the patient.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to terrestrial and aquatic plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

STORAGE

Store this product away from food or feed. Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

DISPOSAL

Recyclable containers

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

Returnable containers

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

GENERAL INFORMATION

Sightline A Herbicide, applied as a post emergent, controls annual and perennial broadleaf weeds, invasive plants and shrubs in rangeland, permanent pasture, rights-of-way, industrial and other non-crop areas. Applications should be avoided under cold or dry conditions or other environmental stresses.

Read all precaution statements before using this product. For more information contact your local Corteva Agriscience Canada Company representative (1-800-667-3852).

For best results, apply Sightline A Herbicide to plants that are actively growing at time of application. Do not apply when temperatures exceed 28° C.

GENERAL USE PRECAUTIONS

Sightline A Herbicide is selective and highly active against annual and perennial broadleaf weeds, invasive plants and shrubs. This product is recommended for use on areas where loss of broadleaf forage plants, including legumes, can be tolerated. Injury to or loss of desirable plants may result unless the following precautions are observed. Do not apply or drain or flush equipment on or near desirable vegetation or on areas where their roots may extend or in locations where the chemical may be washed or moved into contact with their roots. Do not apply on walks, driveways, tennis courts or other similar areas.

- Do not apply more than 230 grams per hectare of Sightline A Herbicide per annual growing season in rangeland, pasture, industrial and other non-crop areas.
- Only one application per growing season is permitted.
- Areas treated for 24 months of control should be treated no more than every second year.
- Apply Sightline A Herbicide with a recommended surfactant.
- Sightline A Herbicide cannot be applied on domestic or commercial turf grass.
- Hay cut from treated grass, in the year of application, should only be used on-farm to feed livestock. The manure or compost from animals fed the treated hay should only be used on registered use sites where the loss of broadleaf forage plants, including legumes, can be tolerated. Contact Corteva Agriscience Canada Company for additional information on sensitive broadleaf plant species.

Tank Mixtures

This product may be tank mixed with a fertilizer, a supplement, or with registered pest control products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Spray Buffer Zones are followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or www.corteva.ca for information before applying any tank mix that is not specifically recommended on this label.

DIRECTIONS FOR USE

READ ALL DIRECTIONS CAREFULLY BEFORE APPLYING. FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN ERRATIC WEED CONTROL.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Field sprayer application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Aerial application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Reduce drift caused by turbulent wingtip vortices. Nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan.

INDUSTRIAL AREAS (INCLUDING RIGHTS-OF-WAY), OTHER NON-CROP AREAS, RANGELAND AND PERMANENT PASTURE

SIGHTLINE A HERBICIDE ALONE

Apply Sightline A Herbicide at a rate of 135 – 230 g/ha. Apply when targeted undesirable vegetation is actively growing. Only weeds and brush present at the time of application will be controlled. Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging. Apply using aerial equipment with a minimum of 30 litres spray volume/ha or ground equipment with a minimum of 110 L spray volume/ha, that will assure uniform coverage. For better coverage use 50 litres/ha for aerial application and 200 litres/ha for ground application. Follow all instructions under Mixing Methods for surfactant requirements and order of mixing.

Weeds Controlled or Suppressed with Sightline A Herbicide Alone – Seasonal Control

Rate of Sightline A Herbicide	Controlled Season Long	Suppression
135 g/ha	Ball mustard, bluebur, bull thistle, Canada fleabane, Canada thistle, chickweed, clover, common groundsel, common ragweed, common tansy, corn spurry, cow cockle, dandelion, field scabious, flixweed, green smartweed, hempnettle, horsenettle, kochia*, lady's thumb, musk or nodding thistle, narrow-leaved hawksbeard, oxeye daisy (pre-bud), perennial	Canada goldenrod, lamb's quarters, wild buckwheat

	sow thistle, plumeless thistle, prostrate pigweed, Russian thistle, scentless chamomile, shepherd's purse, spotted knapweed, stinkweed, stork's bill, sweet clover, tall buttercup, tartary buckwheat, volunteer canola**, western snowberry (buckbrush), wild mustard, yellow starthistle	
170 g/ha	Plants listed above plus Cudweed, curly dock, fireweed, perennial pepperweed, hoary alyssum, pussy toes, Scotch thistle, volunteer alfalfa, western ragweed, wild carrot, Prairie wild rose, wild strawberry	Absinth wormwood
200 g/ha	Plants listed above plus Babysbreath, black henbane, cleavers, rush skeletonweed, wild caraway, wild parsnip	
230 g/ha	Plants listed above plus Absinth wormwood, brown knapweed, diffuse knapweed***, hound's tongue, Japanese knotweed, mullein, orange hawkweed****, prickly lettuce, purple loosestrife, whitetop (hoary cress), yellow hawkweed****	Yarrow

*Non ALS resistant biotypes

**All varieties except ALS resistant canola

***Apply Sightline A at 230 g/ha when plants are actively growing with the optimum time of application occurring from rosette to the bolting stages of development or in the fall. Plants will be controlled by mid-summer and fall application even though plants may not show any changes in form or stature the year of application.

****Apply Sightline A at 230 g/ha to plants in the bolting stage of development.

Weeds Controlled or Suppressed up to 12 Months After Application with Sightline A Herbicide Alone

Rate of Sightline A Herbicide	Controlled up to 12 Months	Suppression up to 12 Months
135 g/ha	Scentless chamomile	Canada thistle, dandelion
170 g/ha	Plants listed above plus Canada thistle*, dandelion, wild strawberry	Pasture sage (fringed sage), prairie sage, western snowberry (buckbrush), prairie wild rose
200 g/ha	Plants listed above plus Prairie wild rose	
230 g/ha	Orange hawkweed**, pasture sage (fringed sage)	Silverberry

*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

**Apply Sightline A Herbicide at 230 g/ha to plants in the bolting stage of development.

Weeds Controlled or Suppressed up to 24 Months After Application with Sightline A Herbicide Alone

Rate of Sightline A Herbicide	Controlled up to 24 Months	Suppression up to 24 Months
170 g/ha	Wild strawberry	Canada thistle*, dandelion, pasture sage (fringed sage), prairie wild rose
200 g/ha	Plants listed above	Western snowberry (buckbrush)
230 g/ha	Plants listed above plus Dandelion, pasture sage (fringed sage), prairie wild rose, Canada thistle	

*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

Preharvest/Grazing Intervals

- There is no restriction on livestock or lactating dairy animals grazing in treated areas.
- Allow 3 days of grazing on an untreated pasture (or feed untreated hay) before transferring livestock to areas where sensitive broadleaf crops may be grown.

TANK-MIX COMBINATIONS WITH SIGHTLINE A HERBICIDE

Sightline A Herbicide can be tank mixed with 2,4-D Amine Herbicide to broaden the spectrum of weeds controlled. Follow all instructions under Mixing Methods for surfactant requirements and mixing order.

Tank-Mix Combination - Sightline A Herbicide plus 2,4-D Amine Herbicide – Season Long Control

Components	Rate	Season Long Control
Sightline A Herbicide	135 g/ha	<u>Broadleaf Weeds</u> Absinth wormwood, annual sowthistle, blue lettuce (top growth), bull thistle (top growth), burdock < 4 leaf, cocklebur, Canada goldenrod, common plantain, goat's beard, gum weed (topgrowth), hawkweed, hoary cress (top growth), lamb's quarters, pasture sage (fringed sage), stinging nettle, wild buckwheat, prickly lettuce <u>Shrubs</u> silverberry (wolf willow) Plus all the weeds on the 2,4-D Amine label at 840-1440 g ae/ha (equivalent to 1.5 - 2.6 L/ha of 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840-1440 g ae/ha (equivalent to 1.5-2.6 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

Tank-Mix Combination – Sightline A Herbicide plus 2,4-D Amine Herbicide – Season Long Control or Suppression

Components	Rate	Season long Plants Controlled
Sightline A Herbicide	170 g/ha	Plants listed above plus <u>Broadleaf Weeds</u> Prairie sage <u>Shrubs</u> Shrubby cinquefoil Plus all the weeds on the 2,4-D Amine label at 840-1440 g ae/ha (equivalent to 1.5 - 2.6 L/ha of 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840-1440 g ae/ha (equivalent to 1.5 - 2.6 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

Tank-Mix Combination - Sightline A Herbicide plus 2,4-D Amine Herbicide – Controlled up to 12 Months After Application

Components	Rate	Controlled up to 12 Months After Application
Sightline A Herbicide	135 g/ha	Canada thistle*, dandelion, wild strawberry
2,4-D Amine	1.1 kg ae/ha (equivalent to 2.0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

Components	Rate	Controlled up to 12 Months After Application
Sightline A Herbicide	170 g/ha	Plants listed above plus Shrubby cinquefoil, western snowberry (buckbrush), prairie wild rose <u>Weeds suppressed at this rate</u> Pasture sage
2,4-D Amine	1.1 kg ae/ha (equivalent to 2.0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

Components	Rate	Controlled up to 12 Months After Application
Sightline A Herbicide	200 g/ha	Plants listed above plus Prairie sage, pasture sage (fringed sage), silverberry (wolf willow),
2,4-D Amine	1.1 kg ae/ha (equivalent to 2.0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

Tank-Mix Combination - Sightline A Herbicide plus 2,4-D Amine Herbicide – Controlled up to 24 Months After Application

Components	Rate	Controlled up to 24 Months After Application
Sightline A Herbicide	135 g/ha	Dandelion, wild strawberry
2,4-D Amine	1.1 kg ae/ha (equivalent to 2.0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

Components	Rate	Controlled up to 24 Months After Application
Sightline A Herbicide	170 g/ha	Plants listed above plus Pasture sage (fringed sage) <u>Weeds suppressed at this rate</u> Canada thistle, prairie wild rose
2,4-D Amine	1.1 kg ae/ha (equivalent to 2.0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

Components	Rate	Controlled up to 24 Months After Application
Sightline A Herbicide	200 g/ha	Plants listed above plus Canada thistle*, silverberry (wolf willow), western snowberry (buckbrush), prairie wild rose
2,4-D Amine	1.1 kg ae/ha (equivalent to 2.0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

Components	Rate	Controlled up to 24 Months After Application
Sightline A Herbicide	230 g/ha	Plants listed above plus Prairie sage, shrubby cinquefoil
2,4-D Amine	1.1 kg ae/ha (equivalent to 2.0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

Preharvest/Grazing Intervals for Sightline A Herbicide tank mixed with 2,4-D Amine 600.

- There is no restriction on livestock (except lactating dairy animals) grazing in treated areas
- Do not permit lactating dairy animals to graze fields within 7 days after application.
- Do not harvest forage or cut hay within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.
- Allow 3 days of grazing on an untreated pasture (or feed untreated hay) before transferring livestock to areas where sensitive broadleaf crops may be grown.

TANK-MIX COMBINATION WITH SIGHTLINE A HERBICIDE – Non-cropland Uses

Sightline A Herbicide can be tank mixed with glyphosate to broaden the spectrum of weeds controlled on rights-of-way, industrial and other non-crop areas (where bare ground is desirable).

Tank-Mix Combination – Sightline A Herbicide plus Glyphosate Herbicide

Use 135 – 230 g/ha Sightline A Herbicide tank mixed with 0.8 – 4.3 kg ai/ha glyphosate herbicide (Equivalent to 1.69 – 9.0 L/ha of Vantage™ Plus MAX Herbicide Solution). A surfactant is required. Follow mixing instructions.

MIXING METHODS

Mixing with Water

1. Fill the spray tank 3/4 full of clean water
2. Add the required amount of Sightline A Herbicide with the agitation running. Pre-slurrying with water may be necessary where there is little or no agitation or an injection system is being used or where herbicide is first added to a tank other than the spray tank.
3. If tank mixing, add the required amount of 2,4-D Amine Herbicide or glyphosate with the agitation running.
4. Add the recommended surfactant (such as Gateway™ Adjuvant, AG-SURF, AGRAL 90 or CITOWETT PLUS) at 0.2% v/v or 2 litres per 1000 litres of spray solution.
5. Add antifoaming agent, if required.

APPLICATION METHODS

Individual Plant Treatments (or Spot/Strip applications)

Mix Sightline A Herbicide with enough water, surfactant and tank-mix partner (if necessary) to make the correct amount of spray solution. Follow the directions provided above for Mixing with Water. Use equipment designed for individual plant or spot/strip application, backpack sprayers or hose and handgun, to spray weeds. Thoroughly and uniformly wet the foliage of all target plants but not to the point of runoff. Direct spray away from aquatic habitats and non-target sensitive terrestrial plants.

Invasive Plant Management

Early detection and control is a key strategy to prevent the spread of invasive plants. Individual plant treatments or spot/strip applications with Sightline A Herbicide on invasive species (susceptible species listed under Application Rates) can be effective in an integrated pest management (IPM) plan. To maximize and extend the benefits of weed/brush control by Sightline A Herbicide, other vegetation management practices, such as grazing management, fertilization, prescribed fire, mechanical mowing, hand-pulling, biocontrol and other methods, can be used in appropriate sequences and combinations. Consult local agriculture and land management specialists and invasive plant councils for guidance on best management practices for IPM.

Aerial Application

Use Sightline A Herbicide alone, or tank mixed with 2,4-D amine herbicide or glyphosate herbicide, as a broadcast treatment by air to control listed broadleaf weeds and woody plants. Apply Sightline A Herbicide at the recommended rates in a minimum spray volume of 30 L/ha by air. For better coverage use 50 litres/ha. Follow all instructions under Mixing Methods for surfactant requirements and order of mixing.

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate swath marking devices.

Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

Operator Precautions

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing should be laundered regularly.

Product Specific Precautions

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-800-667-3852 or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the following:

Avoid spray drift at the application site. The interaction of many equipment-and-weather-related factors determine the potential for spray drift. Users are responsible for considering all these factors when making decisions.

The following drift management requirements must be followed to avoid off-target drift movement from aerial applications:

1. The distance of the outer most operating nozzles on the boom must not exceed 75% of the length of the wingspan or rotor.
2. Nozzles must always point backward parallel with the air stream and never be pointed downwards more than 45 degrees.

Sprayer Clean-Out Instructions

To avoid injury to desirable plants, thoroughly clean equipment used to apply this product before re-use or using it to apply other chemicals.

1. Immediately after spraying, completely drain the sprayer tank. Any contamination on the outside of the spraying equipment should be removed by washing with clean water.
2. First rinse:
 - Spray the inside of tank with clean water and fill the sprayer with at least one tenth of the spray tank volume.
 - Agitate and circulate for 15 minutes, and flush through booms and hoses.
 - Remove end caps or open ball valves on the ends of each boom section, and flush solution through the boom ends to ensure there is no spray solution trapped between the boom end and the nozzles.
 - Drain tank completely.
3. Second rinse:
 - Fill the tank with clean water.
 - Add All Clear Spray Tank Decontaminator, or Clean-Out Spray Tank Cleaner, or 1 L of household ammonia (containing a minimum of 3 % ammonia) per 100 L of water, or similar tank cleaning agent as per manufacturer's recommendations while filling the tank with clean water.
 - Agitate and then flush the boom and hoses with the cleaning solution. Top up with water making sure the tank is completely full. Allow to stand for 15 minutes with agitation. Flush the solution out of the spray tank through the spray booms. Remove end caps or open ball valves on the ends of each boom section, and flush solution through the boom ends to ensure there is no spray solution trapped between the boom end and the nozzles.
 - If possible, let the solution stand in the sprayer tank and booms for an extended period of time, overnight if possible.
 - After flushing the boom and hoses, drain tank completely.
 - Remove nozzles and screens and clean separately with a cleaning agent or an ammonia solution (100 mL in 10 L water).
4. Third rinse:
 - Rinse the tank with clean water and flush through the boom and hoses using at least one tenth of the spray tank volume.
 - Remove end caps or open ball valves on the ends of each boom section, and flush solution through the boom ends to ensure there is no spray solution trapped between the boom end and the nozzles.
 - Drain tank completely.

Do not use ammonia with chlorine bleach. Using ammonia with chlorine bleach will release a gas with a musty odour which may cause eye, nose, throat and lung irritation. Do not clean equipment in an enclosed area.

SPRAY BUFFER ZONES

A spray buffer zone is NOT required for:

- uses with hand-held application equipment permitted on this label

For application to rights-of-way, spray buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind direction, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified spray buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of application	Crop		Spray Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:	
			Freshwater Habitat	Terrestrial habitat*
Field sprayer	Permanent pasture, rangeland, industrial and other non-crop areas		10	15
Aerial	Permanent pasture, rangeland, industrial and other non-crop areas	Fixed wing (coarse)	175	750
		Rotary wing (coarse)	150	650
		Fixed wing (coarse to very coarse)	125	475
		Rotary wing (coarse to very coarse)	100	325
		Fixed wing (very coarse)	100	375
		Rotary wing (very coarse)	90	225
		Fixed wing (very coarse to extremely coarse)	80	250
		Rotary wing (very coarse to extremely coarse)	70	175

*Spray buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The spray buffer zones for this product can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, Sightline A Herbicide is a Group 2 and Group 4 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Sightline A Herbicide and other Group 2 and Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Sightline A Herbicide or other Group 2 and Group 4 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or at www.corteva.ca.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

TMTrademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

All other products listed are registered trademarks of their respective companies.

2024-05-02
2023-1708

(Conteneur)



Sightline™ A Herbicide

GROUPÉ	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

GROUPÉ	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

L'herbicide Sightline A est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, de plantes envahissantes et d'arbustes dans les grands pâturages libres, les pâturages permanents, les emprises, les sites industriels et autres zones non cultivées au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Aminopyralide, présent sous forme de sel de potassium 52,50 %
Metsulfuron – méthyl 9,45 %

Avertissement : contient l'allergène sulfites
Granulés mouillables

N° D'HOMOLOGATION 30409 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 0,1 kg - Vrac

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

Les **préposés à l'application** doivent porter une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques.

Les **préposés au mélange et au chargement qui manipulent le produit concentré** doivent porter, comme précaution supplémentaire, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes monobloc et des bottes de caoutchouc.

Réentrée – Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures suivant l'application dans les zones agricoles.

Pour les terres non agricoles, ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant que les bouillies ne soient sèches.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection personnelle à part de la buanderie de maison.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres et aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animal. Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(livret)



Sightline™ A Herbicide

GROUPES	4	HERBICIDES
---------	---	------------

GROUPES	2	HERBICIDES
---------	---	------------

L'herbicide Sightline A est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, de plantes envahissantes et d'arbustes dans les grands pâturages libres, les pâturages permanents, les emprises, les sites industriels et autres zones non cultivées au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Aminopyralide, présent sous forme de sel de potassium 52,50 %
Metsulfuron – méthyl 9,45 %
Avertissement, contient l'allergène sulfites
Granulés mouillables

N° D'HOMOLOGATION 30409 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 0,1 kg - Vrac

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

Les **préposés à l'application** doivent porter une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques.

Les **préposés au mélange et au chargement qui manipulent le produit concentré** doivent porter, comme précaution supplémentaire, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes monobloc et des bottes de caoutchouc.

Réentrée – Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures suivant l'application dans les zones agricoles.

Pour les terres non agricoles, ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant que les bouillies ne soient sèches.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection personnelle à part de la buanderie de maison.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres et aquatiques.

Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Sightline A, appliqué en post-levée, supprime les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, les plantes envahissantes et les arbustes dans les grands pâturages libres, les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielles et autres zones non cultivées. Éviter d'effectuer des applications dans des conditions de froid ou de sécheresse ou autre stress environnemental. **Lire toutes les instructions d'usage avant d'utiliser ce produit.** Pour plus de renseignements, contacter votre représentant de Corteva Agriscience Canada Company (1-800-667-3852).

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Sightline A sur les plantes en croissance active. Ne pas appliquer lorsque la température dépasse 28 °C.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'herbicide Sightline A est sélectif et très actif contre les plantes à feuilles larges annuelles et vivaces, les plantes envahissantes et les arbustes. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être toléré. Des lésions à des plantes utiles ou la perte de celles-ci peuvent survenir si l'on n'observe pas les précautions suivantes. Ne pas appliquer ni drainer ou rincer l'équipement sur la végétation utile ou près de celle-ci, ou dans des endroits où leurs racines peuvent dépasser ou dans d'autres endroits où le produit chimique peut être lessivé ou mis en contact avec les racines. Ne pas appliquer sur les passages piétonniers, les voies d'accès, les courts de tennis ou autres endroits similaires.

- Ne pas appliquer plus de 230 grammes par hectare d'herbicide Sightline A par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages libres, dans les pâturages, dans les zones industrielles et autres zones non cultivées.
- Une seule application par saison de croissance est permise.
- Les zones traitées pour 24 mois de suppression ne doivent pas être traitées plus qu'une fois par deux ans.
- Appliquer l'herbicide Sightline A avec un surfactant recommandé.
- L'herbicide Sightline A ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.
- Le foin coupé provenant d'herbe traitée, dans l'année d'application, ne doit être utilisé que sur la ferme pour nourrir le bétail. Le fumier ou compost des animaux nourris au foin traité ne doit être utilisé que sur des sites enregistrés où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être toléré. Contacter Corteva Agriscience Canada Company pour de plus amples renseignements sur les espèces de plantes à feuilles larges sensibles.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatiques. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol sur le site d'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ZONES INDUSTRIELLES (Y COMPRIS EMPRISES), AUTRES ZONES NON CULTIVÉES, GRANDS PÂTURAGES LIBRES ET PÂTURAGES PERMANENTS

HERBICIDE SIGHTLINE A UTILISÉ SEUL

Appliquer l'herbicide Sightline A à raison de 135 – 230 g/ha. Appliquer lorsque la végétation indésirable visée est en croissance active. Seuls les mauvaises herbes et arbustes présents au moment de l'application seront supprimés. Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs. Appliquer par voie aérienne (minimum de 30 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 110 L de volume de pulvérisation/ha) pour assurer une couverture uniforme. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha pour l'application aérienne et 200 litres/ha pour l'application terrestre. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide Sightline A utilisé seul – Suppression saisonnière

Taux d'herbicide Sightline A	Supprimées tout au long de la saison	Suppression
135 g/ha	neslie paniculée, bardanette épineuse, chardon vulgaire, vergerette du Canada, chardon des champs, stellaire moyenne, trèfle, séneçon vulgaire, petite herbe à poux, tansie vulgaire, spargoute des champs, saponnaire des vaches, pissenlit, scabieuse des champs, sagesse-des-chirurgiens, renouée scabre, ortie royale, ortie de la Caroline, kochia à balais*, renouée persicaire, chardon penché, crépis des toits, marguerite blanche (pré-bourgeon), laiteron des champs, chardon épineux, amarante fausse-blite, soude roulante, matricaire inodore, bourse-à-pasteur, centaurée maculée, tabouret des champs, érodium ciculaire, mélilot, renoncule âcre, sarrasin de Tartarie, canola spontané**, symphorine occidentale, moutarde des champs, centaurée du solstice	verge d'or du Canada, chénopode blanc, renouée liseron
170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus gnaphale, patience crépue, épilobe à feuilles étroites, lépidie à feuilles larges, bertéroa blanche, antennaire négligée, onoporde acanthe, luzerne spontanée, herbe à poux vivace, carotte sauvage, rosier des prairies, fraisier de Virginie	armoise absinthe
200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus gypsophile paniculée, jusquiame noire, gaillet gratteron, chondrille, carvi cumin sauvage, panais sauvage	

230 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus armoise absinthe, centaurée jacée, centaurée diffuse***, cynoglosse officinale, renouée du Japon, grande molène, épervière orangée****, laitue scariote, salicaire pourpre, cranson dravier, épervière jaune****	achillée
----------	---	----------

*Biotypes non résistant aux ALS

**Toutes variétés sauf canola résistant aux ALS

***Appliquer l'herbicide Sightline A à raison de 230 g/ha quand les plantes sont en pleine croissance et le moment optimal d'application est du stade de rosette jusqu'au stade de montée en graines ou en automne. Les plantes seront contrôlées par l'application de mi-été et d'automne même si les plantes ne présentent aucune modification de forme ou de stature durant l'année d'application.

****Appliquer Sightline A à raison de 230 g / ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées jusqu'à 12 mois après application d'herbicide Sightline A utilisé seul

Taux d'herbicide Sightline A	Supprimées jusqu'à 12 mois	Réprimés jusqu'à 12 mois
135 g/ha	matricaire inodore	chardon des champs, pissenlit
170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus chardon des champs*, pissenlit, fraisier de Virginie	armoise douce, armoise de l'ouest, symphorine occidentale, rosier des prairies
200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus rosier des prairies	
230 g/ha	épervière orangée**, armoise douce	chalef argenté

* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

** Appliquer l'herbicide Sightline A à raison de 230 g / ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées jusqu'à 24 mois après application d'herbicide Sightline A utilisé seul

Taux d'herbicide Sightline A	Supprimées jusqu'à 24 mois	Réprimés jusqu'à 24 mois
170 g/ha	fraisier de Virginie	chardon des champs*, pissenlit, armoise douce, rosier des prairies
200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus	symphorine occidentale
230 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus pissenlit, armoise douce, rosier des prairies, chardon des champs	

* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Délais à respecter avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail ou les animaux laitiers en lactation dans les zones traitées.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours (ou le nourrir de foin non traité) dans une zone non traitée avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE SIGHTLINE A

L'herbicide Sightline A peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D Amine pour augmenter le nombre de mauvaises herbes supprimées. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

Mélange en réservoir - Herbicide Sightline A plus herbicide 2,4-D Amine – suppression tout au long de la saison

Composants	Taux	Suppression tout au long de la saison
Herbicide Sightline A	135 g/ha	<u>Mauvaises herbes à feuilles larges</u> armoïse absinthe, laiteron potager, laitue bleue (parties épigées), chardon vulgaire (parties épigées), bardane < 4 feuilles, lampourde glouteron, verge d'or du Canada, plantain majeur, salsifis majeur, herbe à gomme (parties épigées), épervière, cranson dravier (parties épigées), chénopode blanc, armoïse douce, ortie dioïque, renouée liseron, laitue scariole <u>Arbustes</u> chalef argenté (saule de Wolf) Plus toutes les mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D Amine 840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5-2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Mélange en réservoir - Herbicide Sightline A plus herbicide 2,4-D Amine – suppression ou répression tout au long de la saison

Composants	Taux	Suppression tout au long de la saison
Herbicide Sightline A	170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus <u>Mauvaises herbes à feuilles larges</u> Armoïse de l'ouest <u>Arbustes</u> Potentille frutescente Plus toutes les mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D Amine 840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Mélange en réservoir - Herbicide Sightline A plus herbicide 2,4-D Amine – suppression jusqu'à 12 mois après application

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 12 mois après application
Herbicide Sightline A	135 g/ha	chardon des champs*, pissenlit, fraisier de Virginie
2,4-D Amine	1,1 kg e.a./ha (équivalent à 2,0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

*Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 12 mois après application
Herbicide Sightline A	170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus potentille frutescente, symphorine occidentale, rosier des prairies <u>Mauvaises herbes supprimées à ce taux</u> Armoise douce
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 12 mois après application
Herbicide Sightline A	200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus armoise de l'ouest, armoise douce, chalef argenté (saule de Wolf),
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Mélange en réservoir - Herbicide Sightline A plus herbicide 2,4-D Amine – suppression jusqu'à 24 mois après application

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide Sightline A	135 g/ha	pissenlit, fraisier de Virginie
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide Sightline A	170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus armoise douce <u>Mauvaises herbes supprimées à ce taux</u> chardon des champs, rosier des prairies
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide Sightline A	200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus chardon des champs*, chalef argenté (saule de Wolf), symphorine occidentale, rosier des prairies
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

*Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide Sightline A	230 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus armoise de l'ouest, potentille frutescente
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Délais à respecter avant la récolte/pâturage pour l'herbicide Sightline A mélangé en réservoir avec l'herbicide Amine 600.

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail (sauf pour les animaux laitiers en lactation) dans les zones traitées.
- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai à respecter avant de récolter le fourrage ou de couper le foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans une zone non traitée (ou le nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE SIGHTLINE A – Terres non cultivées

L'herbicide Sightline A peut être mélangé en réservoir avec du glyphosate pour augmenter le nombre de mauvaises herbes supprimées dans les emprises, les zones industrielles et autres zones non cultivées (où un sol nu est souhaité).

Mélange en réservoir – Herbicide Sightline A plus Herbicide Glyphosate

Utiliser 135 – 230 g/ha d'herbicide Sightline A mélangé en réservoir à 0,8 – 4,3 kg e.a./ha d'herbicide glyphosate herbicide (équivalent à 1,69 – 9,0 L/ha de solution herbicide Vantage™ Plus MAX). Un surfactant est requis. Suivre les directives de mélange.

MÉTHODES DE MÉLANGE

Mélange avec eau

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide Sightline A tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Si on effectue un mélange en réservoir, ajouter la quantité requise d'herbicide 2,4-D Ester ou d'herbicide 2,4-D Amine ou de glyphosate tout en poursuivant l'agitation.
4. Ajouter le surfactant recommandé (tel que Gateway™ Adjuvant, AG-SURF, AGRAL 90 ou CITOWETT PLUS) à 0,2 % v/v ou 2 litres par 1000 litres de solution pulvérisable.
5. Ajouter un agent antimoissant, si requis.

MÉTHODES D'APPLICATION

Applications sur plante individuelle (ou localisée/par bandes)

Mélanger l'herbicide Sightline A avec suffisamment d'eau, de surfactant et de produit d'association (si nécessaire) pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Observer les directives indiquées ci-dessus pour Mélange avec eau. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées.

Gestion des plantes envahissantes

Une détection et une suppression précoces représente une stratégie clé pour prévenir la propagation de plantes envahissantes. Des traitements individuels ou des applications localisées ou par bandes avec l'herbicide Sightline A sur les espèces envahissantes (espèces sensibles indiquées dans Taux d'application) peuvent être efficaces dans un plan de lutte antiparasitaire intégrée. Pour maximiser et augmenter les avantages d'une suppression des mauvaises herbes/arbustes au moyen de l'herbicide Sightline A, on peut se servir d'autres pratiques de gestion de la végétation, telles que gestion du pâturage, fertilisation, brûlage dirigé, fauchage mécanique, désherbage à la main, lutte biologique et autres, selon des séquences et des combinaisons appropriées. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux pour obtenir des directives sur les meilleures pratiques de gestion en lutte antiparasitaire intégrée.

Application aérienne

Utiliser l'herbicide Sightline A seul, ou mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D amine ou l'herbicide 2,4-D ester ou du glyphosate, pour le traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses. Appliquer l'herbicide Sightline A aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par voie aérienne. Pour une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha. Observer toutes les directives dans Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et la séquence du mélange.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :

1. La distance des buses le plus à l'extérieur sur la rampe ne doit pas mesurer plus de 75 % de la longueur de l'envergure des ailes ou des hélices de l'hélicoptère.
2. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz avec une odeur de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
			Habitat d'eau douce	Habitat terrestre*
Pulvérisateur agricole	Pâturages permanents, grands pâturages libres, zones industrielles et autres zones non cultivées		10	15
Aérienne	Pâturages permanents, grands pâturages libres, zones industrielles et autres zones non cultivées	Voilure fixe (grosse)	175	750
		Voilure tournante (grosse)	150	650
		Voilure fixe (de grosse à très grosse)	125	475
		Voilure tournante (de grosse à très grosse)	100	325
		Voilure fixe (très grosse)	100	375
		Voilure tournante (très grosse)	90	225

		Voilure fixe (de très grosse à extrêmement grosse)	80	250
		Voilure tournante (de très grosse à extrêmement grosse)	70	175

♦ Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires). .

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Sightline A est un herbicide du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Sightline A et à d'autres herbicides du groupe 2 et du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Sightline A ou les herbicides du même groupe 2 et 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe

différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

(Container)



Sightline™ B

Herbicide

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

Sightline B Herbicide is a selective herbicide for postemergent control of ALS-resistant broadleaved weeds such as kochia in rangeland, permanent pasture, rights-of-way, industrial and other non-crop areas of Canada.

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: fluroxypyr, present as 1-methylheptyl ester
Emulsifiable concentrate

333 g /L

REGISTRATION NO. 30795 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

WARNING
EYE AND SKIN IRRITANT
POTENTIAL SKIN SENSITIZER

NET CONTENTS: 1 L - bulk

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

PRECAUTIONS
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
DO NOT APPLY USING AERIAL APPLICATION EQUIPMENT

Causes eye irritation. DO NOT get in eyes. May irritate the skin. Avoid contact with skin. Potential skin sensitizer.

For agricultural/crop scenarios: DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12-hours. **For non-crop areas:** DO NOT enter or allow worker entry into treated areas until sprays have dried.

DO NOT use in residential areas. Residential areas are defined as any use site where bystanders including children could be exposed during or after application. This includes homes, schools, parks, playgrounds, playing fields, public buildings, or any other area where the general public including children could be exposed.

Apply only when potential for drift to areas of human habitation and human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversion, application equipment and sprayer settings.

PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT

Wear a hat, coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, socks, rubber boots or work boots and chemical-resistant gloves during spraying or application. In addition, wear goggles or face shield during mixing, loading, repair and clean-up or when handling the concentrate. Applicators using a closed cab are not required to wear chemical-resistant gloves.

OPERATOR USE PRECAUTIONS

Wear freshly laundered clothing and clean protective equipment daily. At completion of spraying or end of the day take a shower immediately. Wash thoroughly with soap and water before eating, drinking, smoking or using the toilet. Remove contaminated clothing at the end of the work session and store and wash separately from household laundry using detergents and hot water before reuse. If herbicide penetrates clothing, remove immediately; then wash thoroughly and put on clean clothing. Throw away clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with this product's concentrate. Avoid contact with eyes, skin and clothing. Avoid breathing spray mist.

PHYSICAL OR CHEMICAL HAZARDS

COMBUSTIBLE. Do not use or store near heat or open flame.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

THIS PRODUCT CONTAINS A PETROLEUM DISTILLATE. Vomiting may cause aspiration pneumonia. The decision of whether to induce vomiting or not should be made by the attending physician. If lavage is performed, suggest endotracheal and/or oesophageal control. Danger from lung aspiration of petroleum based solvents must be weighed against toxicity when considering emptying the stomach. No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on the judgment of the physician in response to reactions of the patient.

AGRICULTURAL CHEMICAL

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to non-target terrestrial plants and aquatic organisms. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

This product contains an active ingredient and aromatic petroleum distillates which are toxic to aquatic organisms.

STORAGE

Store in original containers in a secure, dry heated storage. If product is frozen, bring to room temperature and agitate before use. Do not allow contamination of seeds, plants, fertilizers or other pesticides. To prevent contamination, store this product away from food or feed. If containers are damaged or spill occurs, use the product immediately or contain the spill with absorbent materials and dispose of waste.

DISPOSAL

Recyclable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

Returnable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

Refillable Containers:

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/ territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/ territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

(Booklet)



Sightline™ B

Herbicide

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

Sightline B Herbicide is a selective herbicide for postemergent control of ALS-resistant broadleaved weeds such as kochia in rangeland, permanent pasture, rights-of-way, industrial and other non-crop areas of Canada.

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: fluroxypyr, present as 1-methylheptyl ester
Emulsifiable concentrate

333 g /L

REGISTRATION NO. 30795 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

WARNING
EYE AND SKIN IRRITANT
POTENTIAL SKIN SENSITIZER

NET CONTENTS: 1 L - bulk

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

PRECAUTIONS
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
DO NOT APPLY USING AERIAL APPLICATION EQUIPMENT

Causes eye irritation. DO NOT get in eyes. May irritate the skin. Avoid contact with skin. Potential skin sensitizer.

For agricultural/crop scenarios: DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12-hours. **For non-crop areas:** DO NOT enter or allow worker entry into treated areas until sprays have dried.

DO NOT use in residential areas. Residential areas are defined as any use site where bystanders including children could be exposed during or after application. This includes homes, schools, parks, playgrounds, playing fields, public buildings, or any other area where the general public including children could be exposed.

Apply only when potential for drift to areas of human habitation and human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversion, application equipment and sprayer settings.

PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT

Wear a hat, coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, socks, rubber boots or work boots and chemical-resistant gloves during spraying or application. In addition, wear goggles or face shield during mixing, loading, repair and clean-up or when handling the concentrate. Applicators using a closed cab are not required to wear chemical-resistant gloves.

OPERATOR USE PRECAUTIONS

Wear freshly laundered clothing and clean protective equipment daily. At completion of spraying or end of the day take a shower immediately. Wash thoroughly with soap and water before eating, drinking, smoking or using the toilet. Remove contaminated clothing at the end of the work session and store and wash separately from household laundry using detergents and hot water before reuse. If herbicide penetrates clothing, remove immediately; then wash thoroughly and put on clean clothing. Throw away clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with this product's concentrate. Avoid contact with eyes, skin and clothing. Avoid breathing spray mist.

PHYSICAL OR CHEMICAL HAZARDS

COMBUSTIBLE. Do not use or store near heat or open flame.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

THIS PRODUCT CONTAINS A PETROLEUM DISTILLATE. Vomiting may cause aspiration pneumonia. The decision of whether to induce vomiting or not should be made by the attending physician. If lavage is performed, suggest endotracheal and/or oesophageal control. Danger from lung aspiration of petroleum based solvents must be weighed against toxicity when considering emptying the stomach. No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on the judgment of the physician in response to reactions of the patient.

AGRICULTURAL CHEMICAL

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to non-target terrestrial plants and aquatic organisms. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

This product contains an active ingredient and aromatic petroleum distillates which are toxic to aquatic organisms.

STORAGE

Store in original containers in a secure, dry heated storage. If product is frozen, bring to room temperature and agitate before use. Do not allow contamination of seeds, plants, fertilizers or other pesticides. To prevent contamination, store this product away from food or feed. If containers are damaged or spill occurs, use the product immediately or contain the spill with absorbent materials and dispose of waste.

DISPOSAL

Recyclable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

Returnable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

Refillable Containers:

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

GENERAL INFORMATION

Sightline B is a selective postemergent herbicide for the control of annual broadleaved weeds in rangeland, permanent pasture, rights-of-way, industrial and other non-crop areas of Canada. Sightline B offers a novel mode of action for controlling hard-to-kill annual broadleaved weeds such as kochia (including ALS resistant biotypes).

MODE OF ACTION

Sightline B is a systemic auxin-type herbicide and moves within the plant for control of exposed and underground plant tissues. The product controls weeds by disrupting normal plant growth patterns. Symptoms of weeds include epinasty (twisting of the stems) and swollen nodes.

GENERAL USE PRECAUTIONS

Sensitive Plants

Do not apply Sightline B directly to, or otherwise permit it to come in direct contact with susceptible crops or desirable plants including alfalfa, edible beans, canola, flowers and ornamentals, lentils, lettuce, peas, potatoes, radishes, soybeans, sugar beets, sunflowers, tomatoes or tobacco.

Non-Target Sites

Do not apply where proximity of susceptible crops or other desirable plants is likely to result in exposure to spray or spray drift. See ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS section of the label.

Tank Mixtures

products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Spray Buffer Zones are followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or www.corteva.ca for information before applying any tank mix that is not specifically recommended on this label.

Spray Equipment Precaution

Do not apply through any type of irrigation system.
DO NOT apply using aerial application equipment

To Reduce Spray Drift

- Use nozzles delivering higher volumes and coarser droplets.
- Use low pressures (200 to 275 kPa).
- Use 100 L/ha of spray solution.
- Spray when the wind velocity is 15 km/hr or less.
- Spot treatments should only be applied with a calibrated boom to prevent over-application.

Equipment Clean-Up

Equipment used to apply Sightline B should not be used to apply other pesticides to sensitive crops without thorough cleaning. Contact your Sightline B dealer for detailed equipment cleaning procedures.

DIRECTIONS FOR USE

READ THE ENTIRE LABEL BEFORE USE. FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN ERRATIC WEED CONTROL OR CROP DAMAGE. DO NOT APPLY TO CROPS UNDERSEEDDED WITH LEGUMES.

2024-2178
2024-07-05

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, **DO NOT** use to control aquatic pests.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Field sprayer application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) medium classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

RANGELAND, PERMANENT PASTURE, INDUSTRIAL AND OTHER NON-CROP AREAS OF CANADA

Sightline B Herbicide Alone

Apply Sightline B Herbicide for post emergent control of kochia, including ALS resistant biotypes in non-cropland areas including roadsides, rights of way, permanent perennial grass cover areas, and industrial vegetation management areas. See Table for weed controlled and application rates.

Kochia Control by Sightline B Herbicide Alone

Weeds	Sightline B Herbicide Rate (L/ha)
Kochia* (2-8 leaf) Control	0.84
Kochia* (2-8 leaf) Suppression	0.42

*Including biotypes resistant to Group 2 herbicides that inhibit the ALS enzyme.

NOTE: Sightline B Herbicide activity is influenced by weather conditions. Optimum activity requires active weed growth. The temperature range for optimum activity is 12°C to 24°C. Reduced activity will occur when temperatures are below 8°C or above 27°C. Frost before application (3 days) or shortly after (3 days) may reduce weed control. Weed control may be reduced during stress conditions, e.g. drought, heat or cold stress, or if weeds have initiated flowering, or if heavy infestations exist.

APPLICATION DIRECTIONS

Application Timing

Apply when weeds are actively growing. Best results are obtained from applications made to seedling weeds. Only weeds emerged at the time of treatment will be controlled. Extreme growing conditions such as drought or near freezing temperature prior to, at and following time of application may reduce weed control. Foliage that is wet at the time of application may decrease control. Sightline B Herbicide applications are rainfast within 1 hour after application.

Individual Plant or Spot/Strip Applications

Use the following mixing chart to mix Sightline B Herbicide with enough water to make the correct amount of spray solution. Use equipment designed for individual plant or spot/strip application, such as a backpack sprayer or hose and handgun, to spray weeds. Thoroughly and uniformly wet the foliage of all target plants but not to the point of runoff. Direct spray away from aquatic habitats and non-target terrestrial plants. DO NOT apply this product directly to fresh water habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands), estuaries or marine habitats.

Mixing Chart

Sightline B Herbicide	Spray Solution (water and herbicide)
4.2 – 8.4 mL	10 L
42 – 84 mL	100 L
420 – 840 mL	1000 L

Use the higher rate in the rate range for kochia control or when growing conditions are less than favourable. The maximum annual application rate is 840 mL/ha.

Restrictions

- **Grazing intervals:** There are no grazing restrictions for livestock.
- **Legumes:** Do not apply if the injury to legumes cannot be tolerated. Legumes may be less sensitive to herbicide injury after plant growth is mature and seed has set.
- Do not harvest grass for hay from treated areas within 7 days of application.

Tank Mix Combination – Sightline B Herbicide + Milestone™ Herbicide

Sightline B Herbicide can be tank mixed with Milestone Herbicide to broaden the spectrum of weeds and invasive plants controlled. Use 0.42 – 0.84 L/ha Sightline B Herbicide with 0.25 – 0.5 L/ha Milestone Herbicide. For mixing order see mixing instructions.

Mixing Instructions

1. Begin to fill sprayer tank with clean water, and engage agitator. **Agitation must be continued throughout the entire mixing and spraying procedure.**
2. When the sprayer is three quarters full of water, add Milestone Herbicide. If more than one container of Milestone Herbicide is to be used, add all Milestone Herbicide containers prior to adding any other tank-mix partners.
3. Add Sightline B Herbicide next. Continue to fill tank to desired level with water.

SPRAY BUFFER ZONES

A spray buffer zone is NOT required for:

- uses with hand-held application equipment permitted on this label.

For application to rights-of-way, spray buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies that minimize off-site drift, including meteorological conditions (for example, wind direction, low wind speed) and spray equipment (for example, coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. However, applicators must, observe the specified spray buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), and sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of application	Crop	Spray Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:				
		Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/ marine Habitat of Depths:		Terrestrial habitat
		Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m	
Field sprayer	Rangeland and permanent pasture land, industrial and other non-crop areas	1	1	1	1	5*

*Buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The buffer zones for this product can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, Sightline B is a Group 4 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Sightline B and other Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Sightline B or other Group 4 herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted.
- Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical), cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated weed populations for resistance development.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or at www.corteva.ca.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

™Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

(Container)



Sightline™ B

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

L'herbicide Sightline B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielles et autres endroits sans cultures au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 333 g/L
Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 30795 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

Provoque une irritation oculaire. ÉVITER tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures. **Pour les terres non agricoles: NE PAS** entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposés au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc ou de travail et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret)



Sightline™ B

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

L'herbicide Sightline B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielles et autres endroits sans cultures au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 333 g/L
Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 30795 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

Provoque une irritation oculaire. ÉVITER tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures. **Pour les terres non agricoles: NE PAS** entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc ou de travail et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau..

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Sightline B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielle et autres endroits sans cultures au Canada. L'herbicide Sightline B offre un mode d'action novateur pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la kochia à balais (y compris les biotypes résistant à l'ALS) et le gaillet gratteron.

MODE D'ACTION

L'herbicide Sightline B est un herbicide systémique de type auxine et se déplace à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Le produit supprime les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et gonflement des noeuds.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Sightline B directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer si des cultures sensibles ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES » de cette étiquette.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des

renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

Pour éviter la dérive :

- Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Nettoyage de l'équipement

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide Sightline B pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Consulter votre marchand d'herbicide Sightline B pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

GRANDS PÂTURAGES LIBRES, PÂTURAGES PERMANENTS, ZONES INDUSTRIELLES ET AUTRES ZONES NON AGRICOLES AU CANADA

Herbicide Sightline B utilisé seul

Appliquer l'herbicide Sightline B pour la suppression en postlevée du kochia à balais, y compris les biotypes résistants à l'ALS, dans les zones non cultivées, y compris le bord des routes, les emprises, les couverts herbacés vivaces permanents, et les zones de gestion de végétation industrielle. Voir le tableau pour connaître les mauvaises herbes supprimées et les taux d'application.

Suppression du kochia à balais avec l'herbicide Sightline B utilisé seul

Mauvaises herbes	Taux d'herbicide Sightline B (L/ha)
Kochia à balais* (2-8 feuilles) suppression	0,84
Kochia à balais* (2-8 feuilles) répression	0,42

* Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE : L'action de l'herbicide Sightline B est influencée par la température. Une action optimale exige une croissance active des mauvaises herbes. La température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes. Celle-ci peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

MODE D'APPLICATION

Périodes d'application

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes en levée au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. L'herbicide Sightline B résiste à la pluie 1 heure après l'application.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Utiliser le tableau de mélange ci-dessous pour mélanger l'herbicide Sightline B avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées.

Tableau de mélange

Herbicide Sightline B	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
4,2 – 8,4 mL	10 L
42 – 84 mL	100 L
420 – 840 mL	1000 L

Utiliser le taux le plus élevé pour supprimer le kochia à balais lorsque les conditions de croissance sont moins favorables. Le taux d'application annuel maximum est de 840 mL/ha.

Restrictions

- **Intervalles pâturage:** Il n'y a pas de restrictions de pâturage pour le bétail suite à l'application.
- **Légumineuses :** Ne pas appliquer si des lésions aux légumineuses sont inacceptables. Celles-ci peuvent être moins sensibles à des blessures causées par des herbicides lorsque la plante est mûre et qu'il y a grenaison.
- Ne pas couper du foin dans les 7 jours suivant l'application.

Mélange en réservoir – Herbicide Sightline B + Herbicide Milestone™

On peut mélanger en réservoir l'herbicide Sightline B à l'herbicide Milestone pour élargir le spectre de mauvaises herbes et de plantes envahissantes supprimées. Utiliser 0,42 - 0,84 L/ha d'herbicide Sightline B avec 0,25 – 0,5 L/ha d'herbicide Milestone. Pour l'ordre du mélange, voir les instructions de mélange.

Directives de mélange

1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur.
Poursuivre l'agitation pendant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
2. Lorsque le réservoir du pulvérisateur est rempli aux trois-quarts d'eau, ajouter l'herbicide Milestone. Si l'on doit utiliser plus d'un contenant de Milestone, ajouter tous les contenants de Milestone avant d'ajouter tout autre produit.
3. Ensuite, ajouter l'herbicide Sightline B. Continuer à remplir le réservoir d'eau jusqu'au niveau voulu.

ZONE TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Methode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de		Habitats estuarien/ marins d'une profondeur de:		Habitat terrestres
		Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	
	Pâturages permanents, parcours naturels, sites industriels et superficies non cultivées	1	1	1	1	5*

* Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises dans le cas des emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grand (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Sightline B, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Sightline B et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Sightline B ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des

cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant local de Corteva Agriscience Canada Company ou composer le numéro sans frais de Corteva Agriscience Canada Company au 1 800 667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.